



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels

Question écrite n° 54206

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'évolution du dossier des contrats emploi solidarité dépendant de son ministère, au niveau des postes administratifs et ouvriers. Il semble qu'on s'oriente vers une prochaine réduction de ces contrats. S'il faut se réjouir de la relance de l'emploi en France, il faut néanmoins mesurer les conséquences, sur les établissements scolaires, de la baisse éventuelle du nombre de personnels sous contrat emploi solidarité qui risque de mettre en évidence certaines insuffisances des moyens en personnels ATOS. En conséquence, il lui demande comment il apprécie la situation des contrats emploi solidarité en fonction dans le secteur administratif et de service des établissements scolaires, quelles évolutions des effectifs sont prévisibles à court et moyen terme et quelles seront les conséquences sur le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement, en cas de baisse desdits contrats.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place le dispositif des contrats emploi solidarité (CES) et des contrats emploi consolidé (CEC) dans le cadre de la politique de lutte contre les exclusions et pour l'emploi. Le recrutement de CES et de CEC n'a pas pour objet de compenser le déficit éventuel de personnel administratif, ouvrier et de service (ATOS) dans les établissements. En outre, la réduction des recrutements de personnes sous contrat emploi solidarité (CES) sera en majeure partie compensée par le recrutement de personnes sous contrat emploi consolidé (CEC). Par ailleurs, entre 1998 et 2000, 1646 emplois de personnels ingénieur, administratif, ouvrier et de service (IATOS) ont été créés au budget de l'éducation nationale. Les établissements ont bénéficié, pour leur part, de 864 emplois soit 52,4 % des moyens nouveaux. Enfin, le plan pluriannuel présenté par le ministre de l'éducation nationale, prévoit la création de 4 675 emplois de personnels ATOS, médicaux et sociaux pour l'ensemble des années 2001, 2002 et 2003 dans l'enseignement scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54206

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6677

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 797